



Divorce en tunisie sans moi sans me prevenir

Par **Amina**, le **12/04/2012** à **14:40**

Bonjour,

Je suis tunisienne je me suis marié en Tunisie avec un tunisien qui vis en France et a la double nationalité, il m'a fait venir en France en octobre 2010 et m'a mise à la porte en juillet 2011 alors que j'étais enceinte de 3 mois j'ai donc fait une demande de divorce mais l'avocate que j'avais prise n'a rien fait donc j'en ai pris une autre et je viens de passer en conciliation pour la 2ème fois sans mon mari qui ne s'est pas présenté aux deux audiences donc le divorce va suivre son cours mais en demandant mon acte de naissance j'ai vu qu'il a contracté un divorce en Tunisie et obtenu en décembre 2010 alors que je ne suis même pas au courant mon mariage a été transcrit en France mais pas le divorce puisque mon ex mari sait que ce divorce n'est pas légal, je veux demander une copie de ce jugement mais je ne sais pas comment faire car je vis en France avec notre fils né en décembre et qu'il n'a pas mentionné en Tunisie

Je n'ai pas d'argent je ne touche rien et suis hébergé avec mon fils depuis ma mise à la porte par mon oncle en France

Pouvez-vous me dire comment obtenir une copie de divorce et donner une procuration à mon père pour qu'il porte plainte et fasse annuler ce divorce

merci de votre aide

Amina